

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX IMMOBILIERS

**CONSTRUCTION DU CENTRE DE JOUR  
ACCUEIL TE VAI ETE  
POUR LES SANS DOMICILE FIXE**

Parcelle CN15 - Avenue Georges Clémenceau Papeete,  
COMMUNE DE PAPEETE  
ILE DE TAHITI - POLYNESIE FRANÇAISE

**NOTICE DESCRIPTIVE ARCHITECTURALE**



**Maître d'Ouvrage :**

**TE VAI ETE ACCUEIL**

Père Christophe Barlier-Brignoli  
BP 44 574 Fare tony 98713 Papeete  
Tahiti – Polynésie Française

**Maître d'Œuvre :**

a.maramarama... atelier d'architecture  
ÉRIC RAFFIS & NELLY GAY ARCHITECTES   
Tél : (689) 40 507 905 a.maramarama@mail.pf  
BP 40 192 fare tony 98713 Papeete cedex 01 Tahiti Polynésie Française  
N° Tahiti : 642728 RC : 9074B

septembre 2021

## **SOMMAIRE**

<b>CHAPITRE I</b>	<b>NOTICE ARCHITECTURALE</b>
<b>CHAPITRE II</b>	<b>NOTICE DESCRIPTIVE</b>
<b>CHAPITRE III</b>	<b>NOTICE TECHNIQUE SOMMAIRE</b>
<b>CHAPITRE IV</b>	<b>TABLEAU DES SURFACES</b>

## I - NOTICE ARCHITECTURALE

Le projet Te Vai Ete Accueil, un "Centre de jour pour les sans domicile fixe", est aménagé dans un bâtiment neuf se développant sur deux niveaux sur la parcelle CN15, dans l'enceinte de l'ancien Hôpital de Mama'o, le long de l'avenue Georges Clémenceau, PK 01 à Papeete.

Son architecture est caractérisée par sa simplicité d'expression pour des raisons budgétaires. Ce bâtiment se doit en premier lieu d'être fonctionnel et accueillant.

Le rez de chaussée prévoit un parking de 11 places dont deux PMR, un préau d'accueil où sera garé le truck de la miséricorde, un secrétariat, deux salles pour le suivi médical du public, un espace vestiaires / sanitaires / douches, un espace avec mise à disposition de machines à laver le linge et enfin, une salle de restauration pour 80 personnes attenante à une cuisine de préparation et de distribution des repas.

L'étage est dédié à la formation du public et autres activités pédagogiques avec trois salles de 20 personnes chacune. Ce niveau renferme aussi une large salle de réserves sèches pour la cuisine.

L'ensemble du programme est organisé dans un bâtiment en structure béton couvert par une toiture en tôle nervurée à deux pans.

La périphérie du bâtiment est végétalisée avec des arbres fruitiers, un potager, des parterres en herbe. Un local jardinerie y est aménagé avec des locaux de stockage de matériel de jardinerie. Une pépinière permettra de développer la culture de la vanille.

Il est important de noter que l'ensemble du personnel qui accueillera le public est bénévole. Pour cette raison, il n'est pas prévu de locaux spécifiques du personnel tels que vestiaires, cafétéria.

### 1 - Vue OUEST (sur entrée)



## 2 - Vue SUD (façade SUD et terrasse arrière)



## 3 - Vue NORD (coté mer)



## 4 - Vue OUEST (coté entrée)





### 5 - Vue sur entrée depuis le préau



### 6 - Vue sur le réfectoire



### 7 - Vue sur les coursives R+1



## 8 - Vue ensemble RDC



## 9 - Vue ensemble R+1

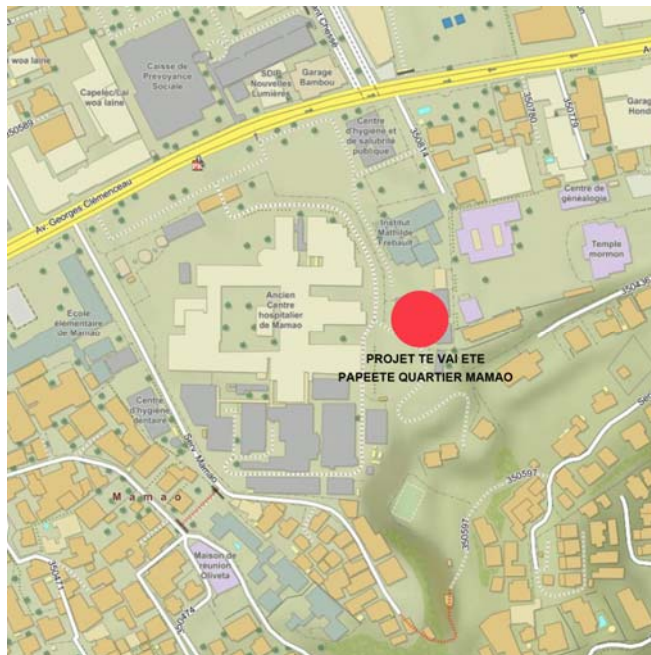


## II - NOTICE DESCRIPTIVE

### 1. SITE & RÉGLEMENTATIONS

#### Désignation de la parcelle:

Le projet occupe la terre « MAMA'O AHUTAI TERAITAE PROPRIETE RIBAIL TUATEFAU Lot 2 Lot a Lot 1 » parcelle n° CN15, dans l'enceinte de l'ancien hôpital de Mama'o.i, d'une superficie de 1765m<sup>2</sup>, cadastrée sur la commune de Papeete, île de Tahiti.



#### Droit de préemption:

Suivant la NRA n°2021.1985, la parcelle n'est pas située dans une zone soumise au droit de préemption déterminée suivant l'article D.131.1 du code de l'aménagement.

#### Disposition d'urbanisme:

Le projet se réfère au Plan Général d'Aménagement de Papeete, Secteur d'équipement UEb et implanté dans la zone urbaine UBa.

#### Servitudes administratives:

Sans objet.

#### Alignement et emplacement réservés:

Alignement le long de l'Avenue Georges Clémenceau suivant la lettre n°165/topo/AL du 11 février 2021 et le plan de délimitation publique du domaine routier du 10 février 2021, transmis par la direction de l'équipement. (Document joint en annexe au présent dossier)

#### Observations spécifiques de la parcelle:

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles sur la commune inscrit la parcelle en zone blanche, risque nul à faible.  
La parcelle est constructible suivant les dispositions des articles UEb.1 et UEb.2 du PGA de Papeete.et respecte les règles dictées par la zone UBa.

#### SECTEUR UE.b

#### UEb.1-Types d'utilisation et d'occupation du sol:

le projet prévoit des installations destinées à la satisfaction des besoins collectifs de la population par la création d'un centre de jour pour l'accueil des sans domicile fixe.

**UEb.2-Types d'occupation et d'occupation du sol interdits:**

Il n'est pas prévu d'aménager de l'habitat, d'activités polluantes ou de lotissement.

**UEb.3-Accès et voiries:**

La parcelle est desservie par une servitude publique de 6 mètres de largeur depuis l'Avenue Georges Clémenceau. Une aire de retournement est aménagée en bout de cette servitude.

**UEb.4-Desserte par les réseaux:**

La parcelle n'est pas à ce jour desservie par les réseaux des concessionnaires Polynésienne des eaux, EDT et OPT.  
Le projet prévoit la mise en place des raccordements au réseau d'adduction d'eau potable, au réseau de distribution d'électricité et téléphonique.  
Le réseau de caniveaux d'eaux pluviales est existant sur la parcelle CN15.

**UEb.5-Caractéristiques des terrains**

Néant.

**UEb.6-Implantation par rapport aux espaces publics et aux voies**

les règles qui s'appliquent sont celles définies pour la zone UB.a.

**UEb.7-Implantation par rapport aux limites séparatrices**

les règles qui s'appliquent sont celles définies pour la zone UB.a.

**UEb.8-Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur un même terrain**

le bâtiment principal est distant de 9.33m de l'annexe "local jardin".

**UEb.9-Emprise au sol**

les règles qui s'appliquent sont celles définies pour la zone UB.a.

**UEb.10-Hauteur des constructions**

les règles qui s'appliquent sont celles définies pour la zone UB.a.

**UEb.11-Hauteur des constructions**

les règles qui s'appliquent sont celles définies pour la zone UB.a.

**UEb.12-Stationnement des véhicules:**

**UEb.12-1**

Le stationnement des véhicules est prévu dans l'enceinte de la parcelle.

**UEb.12-2**

Le stationnement des véhicules est prévu pour le fonctionnement du projet.

**UEb.12-3**

Le projet est destiné aux personnes sans domicile fixe qui se rendent à pied à l'Accueil Te Vai Ete.

Il est prévu 11 places de parking dont deux destinées aux PMR et une place sous le préau pour stationner le truck de la miséricorde.

Ces places serviront aux bénévoles qui viennent assister le Père Christophe lors de la confection et distribution des repas, aux quatre salles de formation, aux deux locaux de suivi médical et au secrétariat.

Le centre de jour fonctionnera sur les horaires ci-après:

Distribution des repas: 6h30 à 8h30 et 17h à 19h.

Formations: 8h30 à 16h.

Consultations: 6h30 à 12h.

Le fonctionnement du centre en décalé permet de minimiser le nombre de places de parking.



Décompte des places de parking:  
Etablissement = 3 places  
1 secrétariat = 1 place  
4 salles de formation = 4 places  
2 salles de consultation = 2 places  
1 truck = 1 place

Total = 11 places dont 2 PMR

### **UEb.13**

les règles qui s'appliquent sont celles définies pour la zone UB.a.

### **ZONE URBAINE UB.A:**

#### **Ub-A.1-Types d'utilisation et d'occupation du sol:**

le projet prévoit des installations destinées à la satisfaction des besoins collectifs de la population par la création d'un centre de jour pour l'accueil des sans domicile fixe.

#### **Ub-A.2-Types d'occupation et d'occupation du sol interdits:**

Sans objet

#### **UB-A.3 Accès et voirie:**

Voir article UEb.3 ci-dessus.

#### **UB-A.4 Desserte par les réseaux:**

Voir article UEb.4 ci-dessus.

#### **UB-A.5 Caractéristiques du terrain**

La parcelle est constituée d'une surface plane de 1765m<sup>2</sup>.

Elle est bordée :

- Au NORD sur 48.79m, par la parcelle voisine CN10.
- A l'EST sur 43.25m, par la parcelle voisine n° CN5.
- Au SUD sur 40m, par la parcelle CN17.
- A l'OUEST sur 38.90m, par la parcelle CN17 et la servitude publique d'accès.

L'altimétrie moyenne de la parcelle est de 9.20m NGPF.

#### **UB-A.6 Implantation par rapport aux emprises publiques et voies:**

- **UB-A.6-1 Recul minimal de 6 m:**

Implantation par rapport à la servitude publique de la parcelle CN17 à l'OUEST:  
La façade principale OUEST est en retrait de 11.20m.

Implantation par rapport à la limite de la parcelle CN17 au SUD:

La façade montagne coté SUD est en retrait de 8m.

Son débord de toiture de deux mètres est en retrait de 6m par rapport à la limite séparative.

- **UB-A.6-2 Saillies ponctuelles en façade:**

Sans objet

- **UB-A.6-3 Parties de constructions enterrées:**

Sans objet

- **UB-A.6-4 Façades élevées de 22.70m:**

Sans objet

#### **UB-A.7 Implantation par rapport aux limites séparatrices:**

- **UB-A.7-1 Recul minimal de 6 m:**

Au NORD le long de la parcelle CN10:

La façade mer coté NORD est en retrait de 8m.

Son débord de toiture de deux mètres est en retrait de 6m par rapport à la limite séparative.

A l'EST le long de la parcelle CN5:

La façade EST, est en retrait de 6.80m.

Son débord de toiture de 1.5m est inscrit dans la zone de saillie de 1.50m.

• **UB-A.7-2 Saillies ponctuelles en façade:**

Sans objet

• **UB-A.7-3 Hauteur de 4 mètres du bâtiment joignant les limites parcellaires:**

Au NORD, la construction en rez de chaussée (local jardinerie) joignant les limites parcellaires entre CN15 et CN10 fait une hauteur de 4 mètres maximum à partir de la cote 9.20 NGPF.

• **UB-A.7-4 Bâtiments dont la hauteur est supérieure à 4m joignant les limites parcellaires:**

Sans objet

• **UB-A.7-5 Parties de constructions enterrées:**

Sans objet

• **UB-A.7-6 Façades élevées de 22.70m:**

Sans objet

**UB-A.8 Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété:**

• **UB-A.8-1 Recul entre bâtiment principal et annexes:**

Une annexe (local jardinerie) est aménagée à plus de 9.30m du bâtiment principal.

• **UB-A.8-2 Distance de recul minimal en fonction de la hauteur de façade:**

La hauteur des constructions n'excède pas 7m en façade. La distance de recul entre le bâtiment principal et son annexe est supérieure à 8m.

• **UB-A.8-3 Distance de recul minimal entre corps de bâtiments:**

Sans objet

• **UB-A.8-4 Saillies ponctuelles en façade:**

Sans objet

**UB-A.9 Emprise au sol:**

Superficie totale du terrain : 1765 m<sup>2</sup>

Emprise au sol du bâtiment:

L'emprise totale au sol de la construction est de 733 m<sup>2</sup>. (Surface du bâtiment au droit des façades + surface des coursives extérieures)

Se reporter à l'article ci-après UB-A.13 pour le décompte des surfaces libres et plantées.

**UB-A.10 Hauteur des constructions**

• **UB-A.10-1: hauteur de façades inférieure à 22.70m:**

La hauteur des façades EST et OUEST au faitage est de 7.79m et de 6.35m au point bas (y compris épaisseur de toiture).

La hauteur des façades NORD ET SUD est de 6.35m (y compris épaisseur de toiture).

• **UB-A.10-2: éléments fonctionnels en saillie:**

sans objet

• **UB-A.10-3: Exceptionnellement les façades pourront dépasser 22.70m:**

sans objet

• **UB-A.10-4: façades sur terrain en pente:**

sans objet

• **UB-A.10-5: retour de façade sur terrain en pente:**

sans objet

• **UB-A.10-6: façades en pente:**

sans objet

• **UB-A.10-7: cours anglaise:**

sans objet

**UB-A.11 Aspect extérieur:**

L'architecture du bâtiment est contemporaine par ses lignes simples, et tropicale par ses débords de toiture pour la protection solaire.

La toiture du volume principal accueillera des panneaux solaires photovoltaïques et le chauffe-eau solaire.

L'ensemble des façades est prévu en béton armé enduit et peint en couleur claire, blanc cassé.

**UB-A.12 Stationnement des véhicules:**

• **UB-A.12-1 Stationnement sur l'emprise de la parcelle:**

Le stationnement est prévu en dehors de l'emprise des voies publiques et dans l'enceinte de la parcelle.

• **UB-A.12-2 Manœuvres sur l'emprise de la parcelle:**

Les manœuvres liées au stationnement sont prévu en dehors de l'emprise des voies publiques et dans l'enceinte de la parcelle.

• **UB-A.12-3 Nombre de places de parking:**

Voir article ci-dessus UE.b 12-3

**UB-A.13 Espaces libres et plantations:**

• **UB-A.13-1 Espaces végétalisés:**

Surface parcelle: 1765 m<sup>2</sup>

La surface végétalisée minimum est 50% x 1765 m<sup>2</sup> = 882,50 m<sup>2</sup>.

(Voir plan ESPACES VERTS AMA-PL 300)

L'ensemble des aménagements permet de végétaliser 893 m<sup>2</sup> comme suit :

- Espace planté en herbe, haies végétales périphérique (Hibiscus) et potager: 593m<sup>2</sup>
- Plantation d'arbres à haute tige: 13 unités dont la frondaison est de 25m<sup>2</sup> chacun, soit 300m<sup>2</sup> considérés comme espace vert.

• **UB-A.13-2 Clôtures:**

Une clôture en périphérie de la parcelle sera de type soubassement en mur maçonné enduit et peint d'une hauteur de 60cm surmonté d'une clôture grillagée. L'ensemble des clôtures sera végétalisé.

## 2. LE PROJET

• **Niveau RDC:**

- un parking de 10 places, dont 2 PMR, accessible par la servitude latérale EST
- un préau d'entrée public avec une place de parking pour le truck de la miséricorde
- un secrétariat
- deux salles de suivi médical
- une salle de réunion et de formation
- une cuisine ouverte
- une salle à manger pour 80 personnes
- des sanitaires publics (hommes et dames)
- un espace dédié au lavage du linge

• **Niveau R+1:**

- une réserve sèche pour la cuisine
- trois salles de formation

# III - NOTICE TECHNIQUE SOMMAIRE

## 1. DESCRIPTIF TRAVAUX

- Fondations: suivant les recommandations de l'étude géotechnique APIGEO et du bureau d'étude POLYNESIE INGENIERIE jointes en annexe.
- Traitement anti-termites
- Structure porteuse : poteaux / poutres béton armé
- Toiture en structure métallique
- Couverture en tôle nervurée
- Traitement des façades extérieures : Enduit et peinture
- Traitements des plafonds : Faux-plafond type Placoplatre peint
- Traitement des façades intérieures : Enduit peinture et carrelage dans les pièces humides
- Revêtements de sol intérieur : carrelage
- Menuiseries aluminium laqué
- Ventilation naturelle par jalousie anti effraction
- Climatisation des salles de formation, secrétariat, suivi médical

## 2. ASSAINISSEMENT / RÉSEAUX DIVERS / HYGIÈNE

- ASSAINISSEMENT – EAUX USÉES ET EAUX VANNES  
Voir notice technique et plans du bureau d'études ADN jointe au présent dossier.
- ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALE:  
Voir notice technique et plans du bureau d'études ADN jointe au présent dossier.
- ALIMENTATION EN EAU POTABLE:  
Raccordement et alimentation depuis les dispositifs du réseau existant le long de l'Avenue George Clémenceau jusqu'à la parcelle CN15.
- PRODUCTION D'EAU CHAUDE  
La production d'eau chaude est assurée par chauffe-eau solaire en toiture.
- ÉLECTRICITÉ  
Courants forts : Raccordement et alimentation depuis les dispositifs du réseau existant le long de l'Avenue George Clémenceau jusqu'à la parcelle CN15.  
  
Courants faibles : Raccordement et alimentation depuis les dispositifs du réseau existant le long de l'Avenue George Clémenceau jusqu'à la parcelle CN15.  
  
Les installations électriques seront conformes à la norme NFC 15.100.
- VENTILATION ET ÉCLAIREMENT  
Toutes les pièces sèches et sanitaires sont ventilées naturellement par jalousies en impostes.  
La surface de ventilation par pièce respecte l'article D.332-7 du code de l'aménagement.  
  
Toutes les pièces sont éclairées naturellement par des fenêtres. La surface d'éclairage par pièce respecte l'article D.332-7 du code de l'aménagement. Un apport lumineux sera réalisé par éclairage artificiel.

## 3. TERRASSEMENTS

Sans objet.



#### 4. IMPACT DU PROJET

Terrassements: sans objet

Bâtiment R+1

Stationnement: 10 places extérieures 315m<sup>2</sup>

Parking extérieur en concassé 10/30 compacté pour l'infiltration des eaux de pluie

Superficie couverte: 773m<sup>2</sup>

Suivant les critères renseignés ci-dessus, le projet n'est pas soumis à une étude ou notice d'impact sur l'environnement.

#### 5. PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPR)

Le projet respectera les règles de construction para cyclonique appliquées à l'ensemble du territoire de la Polynésie.

Le terrain est classé au projet actuel du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de la commune de Papeete :

- Zone BLANCHE :
  - Risque mouvements de terrain : Risque moyen
  - Risque inondation : Nul à faible
  - Risque submersion marine : Nul à faible

#### 6. ESTIMATION

Sans objet.

## IV – TABLEAU DES SURFACES

Voir tableau des surfaces en annexe ci-après.

# TE VAI ETE ACCUEIL

Lot 2 Lot a parcelle CN15, Mama'o, Commune de Papeete  
 CARITAS POLYNESIE - Père Christophe BARLIER-BRIGNOLI

## TABLEAU DE SURFACES

Avant-projet septembre 2021

	SURFACES CLOSES	SURFACE EXTERIEURE COUVERTE	SURFACE EXTERIEURE NON COUVERTE	SURFACE HORS ŒUVRE BRUTE (SHOB)
<b>BATIMENT</b>				
<b>RDC</b>				
Préau		109,5		
Accueil	14			
Salle de réunion / formation 04	41			
Local CFA	0,8			
Local CFO	0,8			
Consultation 01	24,5			
Consultation 02	21			
Pharmacie	3,5			
Sanitaire Consultation 01	3			
Sanitaire accueil	3,8			
Salle de repas	85			
Circulation	32			
Escalier intérieur vers R+1	12			
Terrasse			35	
Cuisine	30,5			
Sas chambre froide	11,5			
Chambre froide positive	6,5			
Réserve sèche 01	6			
Plonge	15			
Local vaisselle	7,5			
Local ménage	3			
Zone tampon sanitaires	45			
Espace machines à laver	11			
Sanitaires Hommes (2wc/1 cabine PMR/1douche)	12,5			
Sanitaires Femmes (2wc/1 cabine PMR/1douche)	12,5			
Coursive extérieure PMR			62	
Coursive extérieure de maintenance			47	
<b>sous-total RDC Bâtiment</b>	<b>402,40</b>	<b>109,50</b>	<b>144,00</b>	<b>530,00</b>
<b>R+1</b>				
Circulation	69			
Réserve sèche 02	62			
Salle formation 01	61,5			
Salle formation 02	61,5			
Salle formation 03	66,5			
Escalier de secours vers RdC		4,5		
<b>sous-total R+1 Bâtiment</b>	<b>320,50</b>	<b>4,50</b>	<b>0,00</b>	<b>347,00</b>
<b>Total Bâtiment</b>	<b>722,90</b>	<b>114,00</b>	<b>144,00</b>	<b>877,00</b>
<b>LOCAUX JARDIN</b>				
Local jardin	16,5			
Local composteurs	11,5			
Vanilleraie	26			
<b>Total Locaux Jardin</b>	<b>54,00</b>			<b>61,00</b>
<b>AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>				
Parking 10 places + 1 place truck + scooters			315	
Espace poubelles			10	
Espace déchets verts			21	
Espaces verts			692	
<b>Total Aménagements extérieurs</b>			<b>1038,00</b>	
<b>TOTAL SURFACES (m²)</b>	<b>776,90</b>	<b>114,00</b>	<b>1182,00</b>	<b>938,00</b>

### ESPACES VERTS

Surface terrain		1765	m²
Surfaces espaces paysagers	593		
Fronaison: 13 arbres (25m²/arbre)	325		
<b>Total Espaces verts</b>		<b>918</b>	<b>m²</b>
<b>% Espaces verts / terrain</b>	<b>52,0%</b>		

Pour mémoire : 50% d'espaces verts exigé

**TE VAI ETE ACCUEIL**  
 Lot 2 Lot a parcelle CN15, Mama'o, Commune de Papeete  
 CARITAS POLYNESIE - Pere Christophe BARLIER-BRIGNOLI

**TABLEAU DE SURFACES DE VENTILATION & ECLAIREMENT**  
 Avant-projet septembre 2021

Surfaces exprimées en m²									Dimensions Vitrages projet (Bales & Jalousies)		Dimensions Ventilations projet (Jalousies)	
	Surface Habitable (SH)	Surface Eclairage requis (1/4 SH) 25%	Surface Eclairage requis (1/8 SH) 12,5%	Surface Eclairage projet	%	Surface Ventilation requise (1/20 SH) 5%	Surface Ventilation projet	%				
<b>RDC</b>												
Accueil	14,00	3,50		2,55	18,2%	0,70	2,55	18,2%	Jalousies vitrées (120x115H) + (107x110h)cm	+ éclairage artificiel	Jalousies (120x115H) + (107x110h)cm	+ climatisation
Sanitaires accueil	3,80		0,48	0,28	7,4%	0,19	0,28	7,4%	Jalousies vitrées (69.5x40H)cm	+ éclairage artificiel	Jalousies vitrées (69.5x40H)cm	
Salle de réunion et formation 04	41,00	10,25		5,52	13,5%	2,05	5,52	13,5%	Jalousies vitrées (240x115H) + (2x120x115H)cr	+ éclairage artificiel	Jalousies (240x115H) + (2x120x115H)cm	+ climatisation
Consultation 01	24,50	6,13		2,76	11,3%	1,23	2,76	11,3%	Jalousies vitrées (2x120x115H)cm	+ éclairage artificiel	Jalousies (2x120x115H)cm	+ climatisation
Consultation 02	21,00	5,25		2,55	12,1%	1,05	2,55	12,1%	Jalousies vitrées (120x115H) + (107x110h)cm	+ éclairage artificiel	Jalousies (120x115H) + (107x110h)cm	+ climatisation
Sanitaires consultation	3,00		0,38	1,08	36,0%	0,15	1,08	36,0%	Jalousies vitrées (180x60H)cm	+ éclairage artificiel	Jalousies vitrées (60x180H)cm	
Cuisine	30,50		3,81	2,76	9,0%	1,53	2,76	9,0%	Jalousies vitrées (2x120x115H)cm	+ éclairage artificiel	Jalousies (2x120x115H)cm	
Salle de restauration	117,00	29,25		42,00	35,9%	5,85	78,00	66,7%	Volet roulant 2x(500x419H)cm	+ éclairage artificiel	Volets roulants 2x(500x419H)cm + persiennes 2x18m² au dessus des volets roulants	
Sanitaires dames	12,50		1,56	2,71	21,7%	0,63	2,71	21,7%	Jalousies vitrées (452x60H)cm	+ éclairage artificiel	Jalousies vitrées (452x60H)cm	
Sanitaires hommes	12,50		1,56	2,71	21,7%	0,63	2,71	21,7%	Jalousies vitrées (452x60H)cm	+ éclairage artificiel	Jalousies vitrées (452x60H)cm	
Zone lavage	11,00		1,38	2,46	22,4%	0,55	2,46	22,4%	Jalousies vitrées (411x60H)cm	+ éclairage artificiel	Jalousies vitrées (411x60H)cm	
<b>R+1</b>												
Salle de formation 01	61,50	15,38		9,50	15,4%	3,08	9,50	15,4%	Jalousies vitrées (635x106H) + (2x120x115H)cr	+ éclairage artificiel	Jalousies vitrées (635x106H) + (2x120x115H)cm	+ climatisation
Salle de formation 02	61,50	15,38		10,50	17,1%	3,08	10,50	17,1%	Jalousies vitrées (635x106H) + (2x120x115H)cr	+ éclairage artificiel	Jalousies vitrées (635x106H) + (2x120x115H)cm	+ climatisation
Salle de formation 03	66,50	16,63		13,90	20,9%	3,33	13,90	20,9%	Jalousies vitrées (2x398x106H) + (4x120x115H)	+ éclairage artificiel	Jalousies vitrées (2x398x106H) + (4x120x115H)cm	+ climatisation